

Fonds monétaire international

Gabon: Lettre d'intention

13 décembre 2007

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Gabon, dans laquelle sont décrites les politiques que Gabon entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Gabon, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

Libreville, le 13 décembre 2007

-----000084----/MEFBP/CABME/C1

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur général,

1. La présente lettre actualise celle datée du 15 avril 2007, qui présentait le programme économique devant être appuyé par un accord de confirmation que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé le 7 mai 2007. Le Gouvernement réaffirme par la présente sa détermination à poursuivre les politiques et réformes économiques nécessaires pour assurer une croissance durable et faire reculer la pauvreté au Gabon, tout en relevant les défis lancés par le déclin attendu de la production pétrolière. Cette lettre rend compte des résultats obtenus dans le cadre du programme et expose les intentions du Gouvernement, dans le domaine économique pour le reste de l'année 2007 et pour 2008.

2. L'activité économique est restée soutenue dans le secteur non pétrolier au premier semestre 2007, compensant largement la reprise plus lente que prévue de la production pétrolière. L'activité s'est accélérée dans le secteur minier, l'exploitation forestière, l'industrie de transformation du bois et les entreprises agroalimentaires. Cette bonne performance devrait résulter en une croissance du PIB réel hors-pétrole de 6.4 % en 2007. Par contre, la production du secteur pétrolier ne devrait croître que de 3.1 % en raison de problèmes techniques temporaires. Ainsi, globalement, la croissance du PIB réel devrait être de 5.6 % en 2007, en ligne avec les objectifs du programme.

3. Suite à la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires, les prix à la consommation ont augmenté en glissement annuel de 6,3% en mai avant de revenir à 4,4% à fin août. La position extérieure du Gabon demeure solide, même si le solde des transactions courantes sera probablement inférieur aux projections, à cause de l'augmentation soutenue des importations et du rapatriement des profits des compagnies pétrolières. Toutefois, la balance des paiements demeurera bénéficiaire, et les réserves de change augmenteront pour couvrir 5.2 mois d'importations à fin 2007.

4. L'exécution prudente du budget pendant les premiers neuf mois de 2007 a permis de maintenir le déficit primaire hors-pétrole (DHP) à 9 % du PIB hors-pétrole, soit légèrement en deçà de l'objectif programmé. Cependant, l'excédent budgétaire global n'a pas atteint le niveau attendu car les recettes pétrolières ont été inférieures aux projections. Un effort soutenu dans le recouvrement des recettes non pétrolières et une gestion rigoureuse des dépenses devraient permettre au Gouvernement d'atteindre l'objectif budgétaire fixé pour 2007, qui est de ramener le DHP à 11,6 % du PIB hors-pétrole, contre 18,0 % en 2006. Cependant, pour atteindre l'objectif budgétaire et exécuter les programmes de dépenses sociales envisagés dans la loi de finances rectificative, le Gouvernement reconnaît la nécessité de maîtriser les subventions aux prix du carburant.

5. Les pressions sociales suscitées par la forte hausse des prix du gasoil et de l'essence en mars dernier et l'augmentation récente des prix de quelques produits de grande consommation ont contraint le Gouvernement à agir. En particulier, après la hausse de mars dernier, le Gouvernement n'a pas modifié les prix des carburants selon les modalités envisagées dans le programme. En conséquence, comme les cours internationaux ont continué d'augmenter, les subventions ont atteint 36,8 milliards de francs CFA durant les neuf premiers mois de l'année contre 27,5 milliards de francs CFA prévus dans le programme.

6. Afin de remédier à ce problème, le Gouvernement a révisé en mai la structure des prix de manière à distinguer la subvention aux prix des carburants du soutien accordé à la Société gabonaise de raffinage (SOGARA). Ce soutien sera retiré de la structure des prix en 2008 et son bien-fondé sera réexaminé en avril 2008, une fois les conclusions de l'audit de la raffinerie disponibles. La formule d'ajustement des prix sera mise en œuvre avant la fin du premier trimestre 2008, et les hausses des prix à l'importation supérieures au PPI de septembre seront répercutées sur les prix ex-raffinerie. La formule d'ajustement des prix sera alors appliquée chaque mois à partir d'avril 2008, permettant ainsi de limiter les subventions aux consommateurs à 1,25% du PIB hors-pétrole en 2008, tandis que le soutien à la SOGARA atteindra 0,55% du PIB hors-pétrole. Le gouvernement réaffirme son engagement à atteindre l'objectif budgétaire du DPNP pour 2008 (voir ¶11), malgré le retard dans la mise en œuvre de la formule d'ajustement des prix des carburants et se tient près à réduire les dépenses de biens et services et de transferts, sans toutefois affecter les secteurs sociaux, si cela est nécessaire.

7. Le Gouvernement a également imposé en septembre dernier un contrôle temporaire des prix sur un nombre limité de produits dont les prix avaient fortement augmenté et il s'est rapproché des entreprises concernées pour identifier les causes de cette augmentation. Ces contrôles seront levés avant la fin de 2007, et le Gouvernement profitera de l'étude sur la productivité, la compétitivité et la diversification de l'économie qui sera finalisée d'ici fin juin 2008 pour voir dans quelle mesure encourager la concurrence dans les secteurs protégés.

8. En 2007, la BEAC est intervenue pour modérer la croissance des agrégats monétaires au Gabon. En mars, la Banque centrale a augmenté les coefficients de réserves obligatoires pour les banques au Gabon de 7,75% à 10,25% sur les dépôts à vue et de 5,75% à 8,25% sur les dépôts à terme. Depuis le mois de mai, la BEAC accepte des dépôts des banques

commerciales qu'elle rémunère à 1,95%. A la suite de cette mesure, la croissance annuelle de la masse monétaire a ralenti à 12% en juin.

9. En ce qui concerne l'exécution du programme, tous les critères de réalisation pour juin et septembre ont été observés (tableau 1A), à l'exception de l'application de la formule d'ajustement automatique des prix ex-raffinerie et le plafond sur le crédit bancaire net à l'Etat — pour lesquels le Gouvernement demande à bénéficier d'une dérogation. Tous les repères structurels ont été observés, certains avec des retards (tableau 2). Enfin, les critères de réalisation quantitatifs pour mars et juin 2008 et la liste des repères structurels pour la deuxième revue ont été établis (Tableaux 1B et 2).

A. Cadre macroéconomique pour 2008

10. En 2008, le taux de croissance du PIB hors-pétrole réel est projeté à 4,7%. Cette croissance proviendra principalement du secteur forestier, de l'industrie du bois et des services. La production pétrolière devrait augmenter de 2,4%, suite à la mise en production de nouveaux champs. L'inflation moyenne annuelle devrait baisser à 3%, le critère de convergence de la CEMAC. La balance des paiements devrait rester largement excédentaire grâce au niveau soutenu des exportations pétrolières, minières et forestières.

B. Politique budgétaire

11. Une politique budgétaire prudente demeure essentielle pour assurer une croissance soutenable dans un contexte de stabilité macroéconomique à moyen terme. Le Gouvernement réitère par conséquent son engagement à poursuivre l'objectif d'assainissement des finances publiques convenu dans le cadre du programme à moyen terme afin de ramener le DPHP à son niveau de soutenabilité permanente, estimé à 6 % du PIB hors-pétrole, d'ici à 2011. Dans ce cadre, l'objectif pour 2008, est de ramener le DPHP à 10 % du PIB hors-pétrole. Les recettes non pétrolières devraient représenter 25,1 % du PIB hors-pétrole en 2008, un niveau comparable à celui des projections pour 2007, mais en amélioration importante par rapport à 2005-2006. En ce qui concerne les dépenses, le Gouvernement entend maintenir la croissance des principaux postes budgétaires inférieure à celle du PIB hors pétrole, ce qui permettra une diminution progressive du ratio dépenses primaires/PIB hors-pétrole. Le plafond de la masse salariale, sera établi à 10,6% du PIB hors-pétrole en maîtrisant les effectifs, en révisant les avantages non-salariaux et en mettant à jour régulièrement les fichiers de la solde et de la fonction publique. Les crédits budgétaires correspondant au soutien à la SOGARA seront inscrits séparément de ceux correspondant aux subventions aux prix du carburant ainsi qu'expliqué au paragraphe 9. Les dépenses au titre de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), établie en 2007, s'élèveront à 2,2 milliards de francs CFA en 2008. Le gouvernement préparera, d'ici avril 2008, un plan d'action qui précisera les coûts, le niveau des prestations et les sources de financement pour l'assurance maladie et prestations sociale. Les dépenses d'investissement augmenteront de 8,6% du PIB hors-pétrole en 2007 à 9,4% en 2008, y compris les projets appuyés par les partenaires au développement.

12. Au niveau du secteur pétrolier, les recettes augmenteront légèrement en valeur nominale mais baisseront par rapport au PIB. Ces recettes permettront non seulement de financer le déficit budgétaire hors pétrole et le service de la dette, mais également d'accroître les avoirs financiers de l'Etat. Une augmentation de ces avoirs est un élément essentiel afin de pouvoir continuer à financer le déficit budgétaire soutenable après la baisse des recettes pétrolières. A cet égard le Gouvernement étudiera avec la BEAC de nouvelles modalités afin d'augmenter le rendement de cette épargne, actuellement de 3,45% par an.

C. Réforme de la gestion des finances publiques

13. Le Gouvernement continuera de mettre en œuvre son programme de réforme de la gestion des finances publiques. Déjà, la couverture du budget a été étendue de façon à inclure une plus grande proportion des recettes et des dépenses de l'État; la gestion des recettes a été renforcée - en particulier pour les revenus pétroliers; et les dépenses du gouvernement ont été mieux maîtrisées. Toutefois, le programme de réforme reste ambitieux et requiert la poursuite des efforts du Gouvernement ainsi que l'assistance des partenaires au développement.

Préparation et exécution du budget

14. L'élaboration du projet de loi de finances pour 2008 a permis au Gouvernement d'améliorer la coordination entre les ministères des finances et du plan pour la préparation des budgets de fonctionnement et d'investissement. La coopération avec les ministères dépensiers s'est elle aussi améliorée grâce à la préparation de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) qui reprennent les objectifs du DSCRP pour les secteurs prioritaires et tiennent compte des contraintes macroéconomiques. Le budget 2008 prévoit des allocations pour l'éducation, la santé, l'agriculture et les travaux publics basées sur les programmes d'actions prioritaires de chaque secteur. Le Gouvernement entend finaliser, avant la fin 2007, un CDMT global qui sera utilisé pour préparer le budget 2009. Le Gouvernement a soumis au Parlement une analyse de la soutenabilité à long terme de la dette qui sera annexée à la loi de finances 2008. Enfin, le Gouvernement n'inclura dans le budget que les projets qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité.

15. Les efforts engagés pour améliorer la transparence budgétaire se poursuivent. Pour la première fois, les documents soumis au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances 2008 comprennent une estimation des dépenses fiscales par type d'impôt, de façon à ce que les parlementaires soient informés du coût des exonérations fiscales et des régimes fiscaux dérogatoires. Le rapport économique et financier inclut également des tableaux de synthèse sur les réalisations budgétaires 2005 et 2006 ainsi que des estimations pour 2007. La classification fonctionnelle pour toutes les dépenses du Gouvernement central sera achevée avant fin 2007 et utilisée pour la présentation du budget 2009. Le système de suivi budgétaire a été renforcé et les rapports mensuels sur l'exécution du budget seront disponibles dans un délai de deux mois d'ici mars 2008. La gestion de la trésorerie de l'État a été améliorée avec la mise en place du nouveau plan de trésorerie mensuel. Les délais de paiement ont été réduits de 90 à 60 jours depuis le premier décembre 2007.

Renforcement de l'administration et de la transparence fiscales

16. Le Gouvernement a soumis au Parlement un nouveau code général des impôts pour examen au cours de la présente session. Le nouveau code rassemble et précise les obligations et procédures fiscales adoptées dans les lois de finances précédentes ou dans le cadre de la législation CEMAC/OHADA. D'autre part, il régularise le transfert des compétences en matière de recouvrement de l'impôt à l'administration fiscale. Il clarifie en outre, les droits et obligations des contribuables.

17. Avec le concours d'un cabinet d'expert international, le Gouvernement poursuit la préparation d'un modèle de projections et de vérification comptable des recettes pétrolières. Ce modèle est basé sur la production et les cours effectifs ainsi que sur les paramètres contractuels de chaque champ. L'utilisation du modèle accroîtra les moyens du Gouvernement pour s'assurer que les compagnies pétrolières s'acquittent de leurs obligations fiscales. Le modèle sera testé à l'aide des données mensuelles de prix et de production de 2007, et toute différence significative entre les estimations du modèle et les recettes pétrolières recouvrées sera étudiée afin de s'assurer que tous les paiements dus à l'État ont été effectivement effectués. En 2008, le projet de loi de finances inclut pour la première fois les recettes et dépenses résultant de revenus pétroliers qui financent des projets en application de clauses contenues dans un nombre limité de contrats pétroliers — les provisions pour investissements différenciés (PID) et provisions pour investissements dans les hydrocarbures (PIH). D'autre part, pour continuer à renforcer la transparence de la gestion des recettes pétrolières et minières, le Gouvernement publiera, avant la fin 2007, le rapport 2006 au titre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le rapport identifiera et expliquera les différences observées entre les paiements pétroliers reçus par l'État et déclarés dans le cadre de l'ITIE et les recettes pétrolières effectivement encaissées par le Trésor. Le gouvernement réconciliera également les paiements pétroliers reçus par l'État et déclarés par l'Etat dans le cadre de l'ITIE avec les recettes pétrolières enregistrées dans le TOFE 2006. Le trésor public poursuivra également ses efforts afin de réduire les coûts de transaction bancaires liés à la conversion des recettes pétrolières en francs CFA.

Améliorer la qualité des dépenses publiques

18. Pour améliorer l'efficacité et la qualité de la dépense publique, la part des contrats de marchés publics octroyés sur appel d'offres a augmenté pour atteindre 69% au premier semestre 2007, ce qui dépasse l'objectif visant à la porter à 50 % d'ici la fin 2007. La direction générale des marchés publics publie les appels d'offres sur son site Internet et les rapports sur les contrats adjugés sur son site internet. Comme prévu, les dépenses liées à la célébration des Fêtes tournantes 2007 ont suivi les procédures budgétaires. D'autre part, chaque projet retenu pour les Fêtes tournantes 2008 fait l'objet d'une ligne budgétaire distincte dans le projet de loi de finances 2008 et sera exécuté conformément aux procédures budgétaires. Après l'adoption du budget par le Parlement, le Gouvernement publiera dans la presse nationale la liste des projets retenus pour les Fêtes tournantes 2008 ainsi qu'une estimation de leur coût.

D. Rachat de la dette envers les créanciers du Club de Paris

19. En juillet 2007, les créanciers du Club de Paris sont parvenus à un accord de principe avec le Gouvernement gabonais sur un rachat anticipé de la dette avec une décote d'environ 15 %. Cette opération permettra de réduire le service de la dette et d'en améliorer le profil. En septembre, les huit créanciers participant à l'opération ont indiqué que la totalité de leurs créances seraient éligibles pour le rachat et le Gabon décidera avant fin décembre du montant des créances qu'il rachètera. Le rachat sera financé par les réserves de trésorerie du Gabon, une émission obligataire en francs CFA sur le marché régional, et une émission obligataire en dollars sur le marché international. Les agences de notations ont donné une cotation de crédit de BB- à la dette souveraine du Gabon. Le 5 décembre 2007, le gouvernement a achevé la première partie du financement en émettant un bond à 10 ans sur le marché international des capitaux avec un coupon fixé à 8,2%. Cette opération a permis au Gabon d'accéder aux marchés internationaux des capitaux et d'aider à développer le marché financier régional.

E. Réformes axées sur la croissance et autres questions

20. Le dynamisme affiché par le secteur privé hors-pétrole au cours de la période récente est encourageant; toutefois, pour qu'il soit soutenu, des réformes structurelles importantes devront être engagées. Une bonne étude sur la compétitivité permettra d'identifier les contraintes – notamment le manque d'infrastructures - qui pèsent sur les secteurs non pétroliers, dotés d'un fort potentiel d'exportation et de création d'emplois. Tout cela permettra au Gouvernement de réfléchir avec le secteur privé au cadre dans lequel pourraient être mises en œuvre les différentes mesures permettant d'encourager la productivité et la diversification de l'économie gabonaise ainsi que au mécanisme de suivi à mettre en place.

21. Le programme de privatisations se poursuit. La procédure de cession définitive de la participation majoritaire de l'État dans Gabon Telecom sera bientôt bouclée. Un audit récent qui a montré que l'entreprise a subi de lourdes pertes en 2006 a été annexé au projet de loi de finances 2008 soumis au parlement et sera publié sur le site internet du ministère de l'économie et des finances. Le Gouvernement a aussi finalisé un accord avec la Société d'électricité et d'eaux du Gabon (SEEG) sur la réponse à apporter aux difficultés financières rencontrées par celle-ci en 2007, suite à la forte hausse des coûts de production de l'électricité, et à la répercussion insuffisante sur les tarifs. Dans ce cadre une commission ad-hoc a été mise en place pour résoudre d'ici fin 2007, les problèmes liés à la concession, y compris la formule d'ajustement des tarifs et le financement des investissements requis pour répondre à une demande en croissance rapide. Concernant les autres secteurs, une société étrangère a obtenu une concession de 25 ans pour améliorer l'exploitation des deux principaux ports du pays. Enfin le Gouvernement s'attend à ce que la réforme engagée dans le secteur forestier, notamment la libéralisation des exportations de grumes d'Okoumé, se traduise par un regain d'activité et une augmentation des exportations.

22. Le Gouvernement appuiera les autorités régionales de surveillance dans les efforts qu'elles déploient pour s'assurer que les banques observent les ratios prudentiels essentiels. Il s'appliquera aussi, avec les autres Gouvernements des pays de la CEMAC, pour poursuivre la

mise en place d'un marché régional de bons du Trésor. Un tel marché offrirait en effet aux banques de meilleures possibilités de gestion de la liquidité et permettrait à la BEAC de disposer d'un instrument reposant sur le marché pour gérer la politique monétaire.

23. Le Gouvernement est convaincu que les politiques décrites dans cette lettre sont de nature à atteindre les objectifs de son programme. Cependant il se tient prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pour sa réalisation après consultation avec les services du Fonds monétaire international.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

/sgd/

Paul Toungui
Ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances,
du budget et de la privatisation

Tableau 1A. Gabon: Critères de réalisation quantitatifs dans le cadre de l'accord de confirmation, 2007-2010

(En milliards de francs CFA, flux cumulés à partir du 1er Janvier) ¹

	2006		2007					Déc. Prél.
	Déc. Prél.	Juin.			Sept.			
		Prog.	Adj.	Réal.	Prog.	Adj.	Réal.	
Critères de réalisation								
Plancher sur le solde primaire des opérations financières de l'Etat hors recettes pétrolières et coûts de restructuration ²	-435.8	-150.4	-162.2	-121.4	-246.5	-255.9	-243.5	-314.1
Plafonds des créances nettes du système bancaire sur l'Etat ³	-39.6	-112.8	-56.7	-62.8	-106.0	-67.7	-23.9	-191.1
Plafonds des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat ⁴	164.5	140.0	140.0	64.1	155.0	155.0	81.2	165.2
Limite sur l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'administration centrale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Limite sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements sur les engagements intérieurs de l'administration centrale	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire								
Décassement au titre de projets d'investissements financés à l'extérieur (FINEX)	63.3	21.0		32.9	30.7		40.1	42.6
Décassement au titre du financement extérieur hors projet	14.5	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0
Recettes pétrolières	1,012.9	463.9		418.7	685.8		667.1	938.0
Recettes de privatisation	0.0	19.0		13.0	19.0		13.0	19.0
Service de la dette extérieure exigibles (à l'exclusion de celle du FMI)	324.6	172.1		165.4	273.4		269.8	327.2
Service de la dette intérieure	107.9	91.2		94.4	126.9		138.3	163.0
Coûts de restructuration des entreprises publiques	39.8	12.9		13.8	17.1		20.3	22.5
Variations des instances au Trésor	-27.8	-10.5		-4.0	-15.8		-13.0	-21.0
Variations des rappels de la solde	-20.6	-10.0		-9.3	-15.0		-17.9	-20.0
Rachat de créances de l'Etat par les banques commerciales.	0.0		14.8	0.0		8.8	0.0

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs pour mars 2007. Les cibles pour juin, septembre et décembre 2007 sont des critères de réalisation dans le cadre de l'accord de confirmation.

² Le critère de réalisation relatif au solde primaire sera ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que l'exécution des dépenses sur projets d'investissement financés par ressources extérieures sera inférieure (supérieure) au niveau programmé. L'ajustement à la baisse est limité à 25 milliards de francs CFA.

³ Le critère de réalisation relatif au crédit bancaire net à l'Etat sera ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que les recettes pétrolières et le produit des privatisations seront inférieurs (supérieurs) au niveau programmés. Ce critère de réalisation sera aussi ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que les paiements au titre du service de la dette extérieure (au net des nouveaux financements hors-projets) et intérieure, les coûts de restructuration des entreprises publiques, la réduction des instances au Trésor, la réduction des rappels de la solde seront supérieurs (inférieurs) au niveau programmés.

Les ajustements à la hausse en fonction du service de la dette intérieure, des coûts de restructuration, de la réduction des instances au Trésor et de la réduction des rappels de la solde sont limités à 5 milliards de francs CFA au-dessus des niveaux programmés. En fin, le critère de réalisation afférent au crédit bancaire net à l'Etat sera ajusté à la hausse en fonction de tout rachat par les banques commerciales de créances de l'Etat déjà dans les mains des créanciers privés non bancaires.

⁴ Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des principes directeurs pour les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure adoptés les 24 août 2000, mais également aux engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Ce critère de réalisation sera ajusté pour accommoder les nouveaux emprunts extérieurs contractés dans le cadre d'une éventuelle opération de rachat de dettes de créanciers du Club de Paris.

⁵ La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs constituera un critère de réalisation continu.

Tableau 1B. Gabon: Critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs pour 2008, dans le cadre de l'accord de confirmation 2007-2010

(En milliards de francs CFA, flux cumulés à partir du 1er Janvier) ¹

	2007	2007			
	Déc. Prel.	Mars Prog.	Juin Prog.	Sept. Indicatif	Déc.
Critères de réalisation					
Plancher sur le solde primaire des opérations financières de l'Etat hors recettes pétrolières et coûts de restructuration ²	-311.4	-68.9	-117.5	-199.1	-292.6
Plafonds des créances nettes du système bancaire sur l'Etat ³	-199.8	-260.2	-385.1	-446.7	-569.4
Plafonds des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat ⁴	130.8	190.3	247.7	277.2	277.2
Limite sur l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'administration centrale ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Limite sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements sur les engagements intérieurs de l'administration centrale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissement au titre de projets d'investissements financés à l'extérieur (FINEX)	42.6	19.4	32.2	43.4	68.0
Décaissement au titre du financement extérieur hors projet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes pétrolières	1,005.5	268.3	532.0	786.5	1,075.7
Recettes de privatisation	13.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette extérieure exigibles (à l'exclusion de celle du FMI)	332.3	91.6	167.3	263.8	335.1
Service de la dette intérieure	165.9	25.1	47.5	68.7	90.0
Coûts de restructuration des entreprises publiques	-22.5	2.6	5.2	7.7	10.3
Variations des instances au Trésor	-26.0	-34.1	-31.4	-28.7	-26.0
Variations des rappels de la solde	-20.6	-5.0	-10.0	-15.0	-20.0
Rachat de créances de l'Etat par les banques commerciales.	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Critères de réalisations pour mars et juin; objectifs indicatifs pour septembre et décembre . Les définitions des critères de réalisation figurent dans le protocole d'accord technique.

² Le critère de réalisation relatif au solde primaire sera ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que l'exécutions des dépenses sur projets d'investissement financés par ressources extérieures sera inférieure (supérieure) au niveau programmé. L'ajustement à la baisse est limité à 25 milliards de francs CFA.

³ Le critère de réalisation relatif au crédit bancaire net à l'Etat sera ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que les recettes pétrolières et le produit des privatisations seront inférieurs (supérieurs) au niveaux programmés. Ce critère de réalisation sera aussi ajusté à la hausse (à la baisses) suivant que les paiements au titre du service de la dette extérieure (au net des nouveaux financements hors-projets) et intérieure, les coûts de restructuration des entreprises publiques, la réductions des instances au Trésor, la réduction des rappels de la solde seront supérieurs (inférieurs) au niveaux programmés. Les ajustements à la hausse en fonction du service de la dette intérieure, des coûts de restructuration, de la réductions des instances au Trésor et de la réduction des rappels de la solde sont limité à 5 milliard de francs CFA au dessus des niveaux programmés. En fin, le critère de réalisation afférent au crédit bancaire net à l'Etat sera ajusté à la hausse en fonction de tout rachat par les banques commerciales de créances de l'Etat déjà dans les mains des créanciers privés non bancaires.

⁴ Ce critère de réalisation s'appliquent non seulement à la dette telle que définie au point 9 des principes directeurs pour les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure adoptés les 24 août 2000, mais également aux engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Ce critère de réalisation sera ajusté pour accomoder les nouveaux emprunts extérieurs contractés dans le cadre d'une éventuelle operation de rachat de dettes de creanciers du Club de Paris.

⁵ La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs constituera un critère de réalisation continu.

Tableau 2. Gabon— Mesures structurelles programmées pour 2007 et 2008

Date du test	Actions	Situation actuelle	CR ou repère
	Appliquer la formule d'ajustement automatique des prix des carburants départ-raffinerie pour tenir compte de l'évolution des cours mondiaux.	Non observé	Critère de réalisation continu
	Soumettre toutes les dépenses d'investissement pour les <i>fêtes tournantes</i> en 2007 aux procédures budgétaires ordinaires.	Observé	Critère de réalisation continu
15 septembre	Renforcer la gestion des liquidités du Trésor en élaborant un plan de trésorerie	Observé	Critère de réalisation
Juin 2007	Préparer une compilation de l'ensemble des dépenses fiscales.	Observé	Repère
15 septembre	Soumettre au Parlement un nouveau code des impôts qui incorpore toutes les modifications apportées ces dernières années	Observé	Repère
Juin 2007	Publier les noms de tous les responsables publics qui, à la fin avril 2007, n'avaient pas fait la déclaration de patrimoine requise.	Observé	Repère
Juin 2007	Diffuser largement les documents d'intérêt général dans le public en affichant sur le site Internet du Ministère des finances i) les lois de finances rectificatives pour 2004, 2005 et 2006, ii) les rapports de la Cour des comptes sur l'exécution du budget en 2003 et 2004, iii) les rapports sur l'audit des <i>fêtes tournantes</i> et les arriérés du Fonds d'entretien routier (FER) préparés en 2005, et iv) les rapports annuels de la CNLCEI pour 2005 et 2006.	Observé	Repère
Juin 2007	Adopter un nouvel IPC dont les pondérations reposent sur l'enquête de 2003 sur les dépenses des ménages.	Observé	Repère

Deuxième revue

Décembre 2007	Présenter au Parlement un projet de loi de finances pour 2008 incluant, dans le rapport économique et financier d'accompagnement, i) des états récapitulatifs de l'exécution budgétaire pour 2005-06 et des estimations pour 2007, et une annexe les estimations de toutes les dépenses fiscales par type d'impôt.	Critère de réalisation
Février 2008	Rendre opérationnel le modèle de projection des recettes pétrolières liant celles-ci à la production, aux prix, aux coûts et aux paramètres budgétaires contrat par contrat, utiliser ce modèle pour évaluer les paiements mensuels collectés par le Trésor au titre des recettes pétrolières en 2007, et identifier les raisons des discordances avec les recettes pétrolières effectives.	Critère de réalisation
Mars 2008	Ajuster les prix des produits pétroliers en utilisant la formule d'ajustement automatique pour refléter l'accroissement des prix d'importations paritaires depuis fin Septembre 2007	Critère de réalisation
	A partir d'avril appliquer chaque mois la formule d'ajustement des prix des produits pétroliers pour refléter le changement dans les prix internationaux.	Critère de réalisation continu
Décembre 2007	Publier dans la presse nationale la liste des projets prévus en 2008 au titre des <i>fêtes tournantes</i> .	Repère
Décembre 2007	Préparer une stratégie globale de gestion des avoirs et engagements de l'État.	Repère
Décembre 2007	Mettre au point un cadre de dépenses à moyen terme à horizon mobile sur 3 ans incluant des programmes sectoriels cohérents pour la période 2008-10.	Repère
Décembre 2007	Ramener les délais de paiement du Trésor à 60 jours et annoncer cette initiative sur le site Internet du Trésor.	Repère
Décembre 2007	Préparer des rapports mensuels d'exécution du budget et diffuser ces rapports avec un décalage maximum de 2 mois.	Repère
Décembre 2007	Ramener la proportion des contrats de marché public passés à titre exceptionnel sans appel d'offres ouvert à moins de 50 % de la valeur totale des contrats soumis au bureau des marchés publics.	Repère
Décembre 2007	Publier le Journal Officiel sur l'Internet.	Repère
Avril 2008	<i>Finalisation de l'audit de SOGARA.</i> ¹	Repère
Avril 2008	<i>Préparation d'un plan d'action et une estimation des coûts pour la mise en œuvre de l'assurance maladie et de la garantie sociale.</i> ¹	Repère

¹ Nouveau repère.